

Identification

● Petits ruminants

Il reste 9 mois pour électroniser votre cheptel

La réglementation d'identification des ovins et des caprins prévoit que tous les reproducteurs présents le 1^{er} juillet 2013 soient identifiés au moyen d'une boucle électronique.

Il faut prévoir de poser une boucle électronique de réidentification sur les reproducteurs nés avant juillet 2010 et qui seront encore présents en juillet

2013.

L'état a doté chaque département d'une subvention permettant de prendre en charge le coût des boucles électroniques de réidentification.

L'accès aux aides cessera soit à l'épuisement de la dotation soit le 30 juin prochain.

Il est désormais urgent de prendre contact avec l'EDE pour

organiser les commandes, prévoir le chantier d'électronisation dans les deux mois qui suivent la réception des boucles et bénéficier des aides de l'état.

**Pour tout renseignement :
Maison de l'Élevage, JM Cénédèse au 05 62 61 79 61.**